

Des contraceptifs mieux remboursés JUSQU'À 25 ANS

► ... et une pilule du lendemain entièrement remboursée à toutes les femmes, quel que soit leur âge: la proposition de loi socialiste.

► Karine Lalieux a déposé une proposition de loi visant "à étendre les remboursements prévus pour les contraceptifs et la pilule du lendemain".

La députée fédérale précise que "la proposition de loi sera prise en considération ce jeudi 10 janvier".

Karine Lalieux et ses cosignataires (Laurette Onkelinx, Daniel Senesael, André Frédéric et Fabienne Winckel) espèrent désormais un meilleur remboursement des contraceptifs durant quatre années supplémentaires. "Pour les contraceptifs, il faut actuellement être âgée de moins de 21 ans pour bénéficier des remboursements prévus", précisent les élus. "Avec la proposition de loi, les moins de 25 ans bénéficient du remboursement."

Pourquoi ne pas l'étendre à toutes les femmes? "On avance pas à pas, souligne-t-elle. On essaie d'être réalistes. Avec cette

proposition, on essaie surtout de toucher les personnes qui n'ont pas encore de revenus. Une bonne partie des moins de 25 ans est encore étudiante. C'est une catégorie aussi qui connaît la précarité financière. Le nombre de jeunes qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale (RIS) augmente, passant de 22 675 en juillet 2016 à 43 691 en juillet 2018. De plus, les visites chez le gynécologue ont augmenté."

ELLE S'APPUIE sur les chiffres d'un rapport publié en 2011: "Un peu plus de 3 500 jeunes femmes de 13 à 20 ans ont eu recours à l'IVG. 44 % des 15 à 19 ans n'utilisaient pas de moyen de contraception."

S'ajoute une nouvelle modification qui rejoint la précédente: "La gratuité de la pilule du lendemain pour toutes les femmes, quel que soit leur âge. C'est une contraception urgente. On

élargit la mesure à l'entièreté des femmes."

Le montant total d'une telle mesure n'a pas été avancé. "Un droit, ça a parfois des coûts", répond Karine Lalieux. "La première mesure de Laurette Onkelinx, publiée dans l'arrêté royal, n'avait pas eu un coût excessif."

DU CÔTÉ DU PS à la Chambre, on ajoute que la proposition avait été déposée "in tempore non suspecto, avant la chute du gouvernement".

Karine Lalieux précise qu'aussi bien "hommes que femmes, au PS, se mobilisent pour l'amélioration du droit des femmes, y compris l'accès à la contraception".

Elle a bon espoir que la proposition soit acceptée. "Ce sont des mesures fondamentales pour le droit de chacune des femmes. Je ne pourrais pas comprendre que les partis conservateurs qui ont rejeté la dépénalisation de l'avortement soient contre puisqu'on va dans leur sens. Ils doivent adhérer puisqu'ils envisageaient également un meilleur accès à la contraception. On leur fait une réelle

proposition. D'autre part, je voudrais dire que ce gouvernement affirme s'engager pour les femmes et le pouvoir d'achat. Force est de constater que le bilan est

mauvais. Cette proposition est une décision qui pourrait être rapidement prise, en commission santé par exemple."

Laura Cerrada Crespo